# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2012

**Etaient présents** : Mmes Valérie Chazot, Marie Gaillard, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte, Annie Baix, Nathalie Rousset

MM. Jean-Jacques Baix, Robert Masse, André Viallon, Jean-Jacques Schell, Didier Maneval, Jean Claude Bernard, Olivier Balme

#### Excusés:

M. Jean-Marc Brottes (pouvoir à Suzanne Sagnes)

M. Jean-Claude Roche (pouvoir à Didier Maneval)

M. Willam Riffard (pouvoir à Jean-Jacques Baix)

# Absents:

M. Bernard Cheynel

M. Frédéric André

M. Francis Valla

Secrétaire : Madame Suzanne Sagnes

 $\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond$ 

La séance du Conseil Municipal est déclarée ouverte à 20 heures par Madame le Maire.

 $\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond$ 

#### ■ Administration de l'assemblée délibérante

Madame le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le compte rendu du 21 mai. Le compte-rendu du conseil municipal du 21 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

#### **■** Finances communales

Admission en non-valeur de recettes irrécouvrables

La trésorerie de Tence a demandé à la Commune du Chambon sur Lignon de passer en non valeur les sommes de 218,14 € du Centre Pierre Valdo (tickets de cantine) pour un non paiement de 2001 et de 21,00 € pour le compte de DEKRA suite à une erreur d'écriture dans notre service comptable.

Voté à l'unanimité.

Subvention exceptionnelle pour un stage MATHC2+ à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand

Un jeune de 4<sup>ème</sup> du Collège du Lignon a été retenu par l'Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand 2 pour participer à un projet éducatif d'excellence MATHC2+. Tous les frais (hébergement, repas, activités) sont assurés par l'Université de Clermont-Ferrand. La demande porte sur les frais de transport entre le domicile et le Campus, soit 60,00 € maximum. Le Conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Voté à l'unanimité.

Piscine-Ecole : tarif pour le Centre de Loisirs de la Maison des Bretchs

Le Centre de Loisirs souhaite utiliser la Piscine-école. Le tarif proposé à la séance est de 25,00 €, sachant que le maître nageur assure une simple mission de surveillance. Le nombre d'enfants est limité à 15 personnes.

Voté à l'unanimité.

# ■ Subvention DRAC pour la bibliothèque municipale

Subvention pour le mobilier de la bibliothèque

Il convient d'autoriser madame le Maire à déposer une demande de subvention pour le financement du mobilier de la bibliothèque. Les devis qui nous ont été transmis par la bibliothécaire s'élèvent à 42.214,89 € HT. Une subvention de 20% est possible.

Voté à l'unanimité.

Subvention pour l'informatique de la bibliothèque

Concernant l'informatique de la bibliothèque, le devis s'élève à 11.211,42 € HT. Une subvention est possible entre 20% et 50%. Il convient d'autoriser Madame le Maire à déposer une demande de subvention pour le financement de ce matériel.

Voté à l'unanimité.

## ■ Marchés publics

Marché public de rénovation de la bibliothèque municipale : désignation des entreprises titulaires du marché

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 05 juillet pour l'ouverture des plis en vue de la réhabilitation de la bibliothèque municipale. Seulement 10 offres nous sont parvenues pour 7 lots.

Les offres ont été remises au Maître d'œuvre MPM / Cabinet d'Alambre aux fins d'analyse.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une nouvelle fois le 18 juillet en présence de Monsieur Debuire (Service de la Consommation et répression des fraudes) et Monsieur Cussonneau trésorier à Tence.

Lot 1 Démolition gros œuvre

Estimation maître d'œuvre 17.300,00 € HT

1 seule offre (entreprise Peyrard) montant : 18.620,00 € HT

Après échanges lors de la CAO il est proposé de retenir l'entreprise Peyrard afin de ne pas retarder le début des travaux.

• Lot 2 Charpente – Menuiserie bois

Estimation maître d'œuvre 15.600,00 € HT

2 entreprises ont transmis une offre (Faure à St Agrève et Chapuis au Puy en Velay)

Après analyse la CAO propose de retenir l'entreprise Faure pour un montant de 18.572,00 € HT.

Lot 3 Menuiserie extérieure

Estimation maitrise d'œuvre 57.245,00 € HT

1 seule offre nous est parvenue : entreprise Chapuis pour 109.612.74 € HT

La CAO propose de contacter l'entreprise Chapuis afin de trouver des économies (changement de profilés alu ...)

La maitrise d'œuvre nous informera de ses investigations.

#### • Lot 4 Peinture

Estimation maitrise d'œuvre 5.700,00 € HT

Seule l'entreprise Chazot au Mazet Saint Voy a répondu pour une offre de 12.000,72 € HT La CAO propose de déclarer ce lot infructueux et relancer la consultation.

#### Lot 5 Electricité

Estimation maitrise d'œuvre 19.500,00 € HT

2 entreprises ont transmis une offre : Valla au Chambon et Electro Ondaine à St Genest Malifaux pour un montant respectif de 28.160,66 € HT et 32.192,60 € HT.

Après échanges avec les membres de la CAO la maitrise d'œuvre sollicitera l'entreprise Valla afin d'obtenir une proposition minorée.

#### Lot 6 Plomberie

Estimation maitrise d'œuvre : 2.000,00 € HT

1 seule entreprise a répondu à savoir l'entreprise Armand à St Agrève. Montant de l'offre 1.817,42 € HT

La CAO propose de retenir cette entreprise.

#### Lot 7 Ascenseurs

Estimation maitrise d'œuvre 15.000 € HT

2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres

Ermhes pour 19.975,00 € HT

Auvergne Ascenseurs pour 14.800,00 € HT

Le maître d'œuvre précise que la cage d'ascenseur est existante et les offres qui nous ont été adressées ne tiennent pas compte de cette contrainte.

Il convient de déclarer ce lot infructueux

Des échanges ont lieu avec les membres du Conseil Municipal quant à l'arbitrage de la CAO.

Les décisions arrêtées en CAO sont conformes.

#### Voté à l'unanimité.

Site internet : désignation de l'entreprise titulaire du marché

Lors du précédent conseil municipal, des discussions avaient eu lieu quant au choix de l'entreprise pour le site Internet. Il convient de se prononcer sur le choix de l'entreprise retenue.

6 propositions nous avaient été adressées.

Les membres du conseil municipal ont reçu les maquettes de 5 propositions, Open Studio n'ayant pas adressé de maguette.

La présélection se porte sur IRIS et TNT.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal de faire un choix.

Nathalie Rousset trouve la Société Iris plus intuitive.

Résultat du vote :

IRIS: 5 voix et TNT: 11 voix

Une abstention

La Société TNT est retenue

#### ■ Rénovation de la Piscine du Fraisse : présentation du projet

Pour permettre les demandes de subventions pour la rénovation du bassin et la construction du bâtiment de la piscine du Fraisse, il est nécessaire de transmettre une esquisse de projet. Le Cabinet MPM avait reçu l'aval lors du précédent conseil municipal pour la réalisation de ce travail.

Madame le Maire présente les plans du projet à l'équipe municipale.

Des échanges ont lieu :

- Sur le choix des bassins
- Sur le coût de cette réalisation, le coût de fonctionnement, le financement.

Le Conseil municipal souhaite une analyse globale du coût de construction et du coût d'exploitation.

Il est rappelé que le coût de construction ne sera connu qu'après la consultation des entreprises.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'accord pour déposer le permis de construire de cet ensemble.

#### **■** Conventions diverses

#### Convention avec le Tri du Haut-Lignon

L'entreprise Tri du Haut-Lignon collecte les cartons sur la place du marché pendant la période de juin à octobre. Chaque collecte est facturée 50,00 €. Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal et rédiger une convention.

Voté à l'unanimité.

#### Convention avec l'Armée du Salut

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de faire appel aux services de l'atelier d'insertion Pausecafé de l'Armée du Salut afin d'aider les services techniques municipaux. Ces personnes en réinsertion sociale pourraient entretenir les WC publics, nettoyer les poubelles, les écopoints, ....Le coût de la prestation est fixé à 40.00 € par jour à raison de 5 jours par semaine, du 1er juillet au 31 août 2012.

Voté à l'unanimité.

Convention avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon pour la gestion de la restauration et du temps méridien des élèves de l'école primaire

Madame le Maire propose de conclure un avenant à la convention relative à la prise en charge des élèves de l'école primaire pendant la pause méridienne pour la période du 05 juillet au 31 décembre 2012 avec la Communauté de Communes du Haut-Lignon qui gère cette prestation pour le compte de la Commune. Cet avenant permettra à compter du 1er janvier 2013 de conclure une prestation sur l'année civile, et non sur l'année scolaire.

Voté à l'unanimité.

# ■ Emploi saisonnier : modification de la date de recrutement pour la bibliothèque

En raison des arrêts maladies de la bibliothécaire et d'Isabelle Bis, l'emploi saisonnier a été avancé au 03 juillet en lieu et place du 16 juillet 2012.

Voté à l'unanimité.

#### ■ Culture : fixation des tarifs pour le concert du 10 août 2012

Un concert est organisé le vendredi 10 août 2012 à 20h30 au Temple avec la présence de Sébastien Fournier, contre-ténor et Cécile Jacquillat, violoniste, ... Il convient de fixer le tarif pour ce concert. Les tarifs proposés sont les suivants : 12.00 € plein tarif et 8.00 € tarif réduit (étudiants, chômeurs, ....).

Valérie Chazot demande le coût de la prestation. S'agissant d'un dossier géré par Sonia Savenier en congé maternité. Une information précise sera donnée au prochain conseil.

Jean Claude Bernard demande une communication importante sur cet évènement.

Voté à l'unanimité.

#### Questions diverses

#### Bibliothèque

Nathalie Rousset demande comment va fonctionner la bibliothèque pendant les travaux. Madame le Maire indique : la fermeture le 25 août et l'ouverture au Foyer Cévenol en octobre, et une réinstallation au printemps 2013.

#### Ecole primaire

Pour des raisons de sécurité, selon un rapport de Socotec, des percements sont en cours de réalisation afin de faire communiquer plusieurs classes et créer ainsi des sorties de secours.

#### Association des musiciens amateurs

L'association des musiciens amateurs est présente à l'école primaire et donne plusieurs concerts.

#### Golf

La compétition PRO AM au golf a lieu les 21 et 22 juillet. Cet évènement assure le remplissage d'établissements hôteliers, gites, ...

#### Station Respirando Pleine Nature

Jean Jacques Schell indique que la Communauté de Communes du Haut-Lignon a été retenue. Le budget alloué est de 3 millions d'euros soit environ 250.000 € pour notre Communauté de Communes.

#### Ferme en fête

Jean Claude Bernard indique que la population a vivement apprécié la ferme en fête. Cette opération sera à renouveler en 2013. La Communication sur nos manifestations n'est pas performante. Il convient de la dynamiser.

#### Future zone artisanale des Barandons

Robert Masse demande où en est la future zone artisanale des Barandons. Les personnes publiques associées ont reçu le dossier. La réunion de présentation et de concertation aura lieu en mairie le 03 août prochain.

# Jeunes Sapeurs-pompiers

Des tenues ont été remises aux Jeunes Sapeurs-pompiers qui remercient la municipalité.

#### Skate Park

Les travaux du Skate Park (aménagement) vont démarrer début septembre. Une démonstration par des professionnels sera la bienvenue.

### Rugby

L'équipe de rugby du Lou (Lyon) sera sur notre commune du 23 au 26 août 2012.

#### Volley Ball

L'équipe féminine de Volley Ball arrive le jeudi 26 juillet jusqu'au 03 août.

#### Projet du panneau lumineux

Nathalie Rousset demande où en est le projet du panneau lumineux. Ce projet, dont le coût est d'environ 20.000 €, a été mis de côté. Par ailleurs, il convient d'indiquer régulièrement les évènements et une personne doit être chargée de cette mission.

#### Tennis

André Viallon signale que 2 tournois de tennis pour les jeunes ont lieu les prochains jours (80 personnes).

#### S.A.G.E

Nathalie Rousset demande où en était le Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux. Suite à une réunion une procédure administrative est relancée.

#### Contrat territorial

Signature du Contrat Territorial de Haut-Lignon le 29 juin dernier à Fay sur Lignon.

 $\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond$ 

La séance est levée à 22 heures 00.

 $\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond\Diamond$